

Ordre du jour :

- **N°2022/07/07 : désignation des représentants de la commune dans les structures intercommunales :**

Syndicat des Luy Gabas Lées : désignation par vote du conseil municipal : M. Hervé Lalère élu titulaire et M. Philippe Laborde-Rayna comme suppléant.

Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan : désignation par vote du conseil municipal : M. Hervé Lalère élu titulaire et M. Philippe Laborde-Rayna comme suppléant.

- **N°2022/07/08 : décision modificative n°1 du budget 2022 :** des crédits supplémentaires sont adoptés pour un montant total de 39 817 € en Sections de Fonctionnement et d'Investissement. Des crédits sont notamment affectés aux études préalables du projet de rénovation de la mairie.

- **N°2022/07/09 : adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les agents communaux.**

- **N°2022/07/10 : rénovation mairie / étude préalable :** le conseil municipal a délibéré afin de valider le financement d'un état des lieux, d'une étude de faisabilité par un architecte, d'un diagnostic des structures et d'une étude thermique, pour le projet de rénovation de la mairie.

- **N°2022/07/11 : convention de mise à disposition du château de Morlanne à l'occasion du feu d'artifice :** le conseil municipal adopte la convention avec la CCLB pour la mise à disposition du château et de ses abords lors du feu d'artifice tiré le 7 août 2022. Cette convention comporte notamment la mise à disposition des agents du château.

Questions diverses :

- les travaux de voirie doivent débiter le 3 août prochain.

- le calendrier des conseils municipaux programmés jusqu'en janvier prochain, a été transmis aux membres de l'assemblée.

- le conseil municipal se réunira en séance informelle en août et septembre, pour l'examen des Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet de PLUI établi par la Communauté de Communes des Luys en Béarn.